

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2017			
Date : 26/09/2017	Lieu : IRSTEA – Le Tholonet	Heure : 09 h 30	Compte rendu approuvé le : 13 /12/2017

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l’espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

-

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l’ordre du jour

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2017-5
- Consultations obligatoires du CSRPN (note DEB du 20/10/2015)

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

→ Pour avis

- Avis 2017-5 : Méthodologie de validation des ZNIEFF actualisées ; Complément du référentiel Mollusques

→ Pour information et échanges

- Données sensibles du SINP : atelier sur les chiroptères
- L’indice Région vivante

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO Marcel
M. BOILLLOT François
M. CHEYLAN Gilles
Mme DIADEMA Katia
M. DUSOULIER François
M. ESTEVE Roger
M. FLITTI Amine
M. GRILLAS Patrick

M. KALDONSKI Nicolas
M. MEDAIL Frédéric
M. ROUSSET Claude
M. VALLAURI Daniel
M. VAN ES Jérémie
Mme VANPEENE Sylvie
M. VERLAQUE Marc

Membres du CSRPN non présents / mandat :

Mme BELLAN-SANTINI Denise (excusée)
Mme BERNARD-LAURENT Ariane (excusée) / *DIADEMA*
M. DERIOZ Pierre (excusé)
M. DUMONT Bernard (excusé)
M. MANNONI Pierre-Alain
Mme MONIER Claude (excusée) / *ROUSSET*
Mme RUITTON Sandrine

Experts associés présents:

M. TEMPIER Jean Claude

Également présents (selon les dossiers) :

ARPE : Mme DRAGONE C.
Tour du Valat : M. GALEWSKI T.
CEN PACA : M. ROY C. ; Mme DELAUGE J.
DREAL : Mme MEYER D. ; M. BLANQUET P. ; M. GASCUEL M.

1. Vie du conseil

- Le conseil est accueilli dans les locaux de l'IRSTEA au Tholonet. Sylvie Vanpeene présente l'activité du centre et est remerciée chaleureusement pour son accueil.
- M. Verlaque a proposé un complément à son intervention du 15 juin. Après lecture faite en séance, le compte rendu du CSRPN du 15 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.
- Informations sur les activités de délégations, représentations et groupes de travail depuis la dernière réunion.

– Délégations : Avis sur destructions d'espèces protégées

La DREAL rappelle le fonctionnement mis en place pour la prise en charge de cette nouvelle compétence du CSRPN : les experts délégués ont été mandatés par le conseil pour traiter directement les dossiers qui leurs sont soumis, en s'appuyant si nécessaire sur les autres compétences des membres et experts associés du conseil. A la demande de certains membres du conseil, tous sont destinataires des demandes, en copie (= pour information sans obligation de réponse). Les avis éventuels sont à adresser exclusivement à l'expert délégué qui a la responsabilité de l'avis final. Cette organisation, qui génère parfois de la lourdeur et des incompréhensions, sera évaluée en mars (1 année de fonctionnement) et pourra être revue. Ces avis sont distincts des consultations des experts organisées par la DREAL (GREX) pour argumenter ses avis sur les dossiers remontant au CNPN. >> **La DREAL fournira une note sur les différentes procédures d'avis de dérogation sur les espèces protégées.**

7 dossiers de demandes de dérogation de destruction d'espèces protégées ont été traités depuis la dernière séance concernant 6 projets, dont 5 projets d'aménagement et 1 projet de recherche scientifique. Deux avis concernant la flore impliquant la Tour du Valat ont été, à la demande de P. Grillas émis sous la responsabilité du Président. Les dossiers sont commentés brièvement par les experts délégués.

– Représentations du conseil :

Marcel Barbero a participé à deux comités de pilotage de sites N2000 : Vallée du Buech ; Tufs et haute vallée du Var.

– Points d'actualité :

M. Barbero commente le contenu du décret relatif à l'agrément des sites naturels de compensation (décret N°2017-265 du 28 février 2017) pris en application des articles L. 163-1 à 3 dans leur rédaction résultant de l'article 69 de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le conseil se questionne sur les modalités de mise en œuvre et les risques.

>> La DREAL fera une présentation plus détaillée lors d'un prochain conseil.

>> Le CSRPN envisage de demander une autosaisine sur la validation des sites de compensation.

>> A titre d'information, une note sur les cas de consultations obligatoires du CSRPN est jointe au présent compte rendu (arrêtée à la date du 20/10/2015).

2. Actualisation des ZNIEFF continentales : méthodologie de validation : complément du référentiel malacologique

Le sujet est présenté par Cédric Roy, secrétariat scientifique du programme ZNIEFF (CEN PACA). En introduction, D. Meyer rappelle les étapes antérieures pour lesquelles le conseil a été informé ou consulté depuis la validation et la publication de l'inventaire des ZNIEFF deuxième génération en 2005 (continentales et marines) :

- participation aux réflexions méthodologiques nationales
- mise à jour progressive des référentiels PACA (avis CSRPN sur chaque liste)
- mise à jour du contenu des fiches descriptives pour intégrer la connaissance nouvelle disponible via Silene et reprise des rubriques liées (avis du CSRPN sur la méthodologie)
- transmission et validation MNHN
- publication en ligne sur le site de la DREAL PACA (nouveaux bordereaux) et sur le site de l'INPN

Cédric Roy présente ensuite la méthodologie proposée pour l'actualisation complète des ZNIEFF continentales qui peut comprendre la modification des contours, la suppression ou la création de ZNIEFF. Celle-ci est rendue nécessaire pour permettre :

- une meilleure adéquation avec la méthodologie nationale (fusion de ZNIEFF interdépartementales),
- l'intégration de connaissances nouvelles ou mise en cohérence entre la description et le contour (propositions de correction / modification de contours, inscription de nouvelles zones, désinscription d'une ZNIEFF, changement de typologie),
- la prise en compte de l'artificialisation du territoire.

Cette méthode a été discutée en GT « Connaissance » et validée le 28 février 2017. Chaque cas est illustré par des exemples et quantifié. L'application de la méthode permet d'établir les propositions d'actualisation (modifications, suppression, création de zones, mise en cohérence des fiches descriptives) qui doivent être examinées par le conseil.

Les premiers échanges portent sur :

- l'inventaire des ZNIEFF est un document de référence, très utilisé pour les études, les aménagements et les documents de planification. Toute modification de contour doit être bien argumentée. Selon les cas, il faut mesurer les incidences sur les outils ayant intégré les ZNIEFF (ex : SDAGE, loi littoral) ou l'effet sur les procédures en cours telles que l'élaboration de PLU. Il y aura un délai entre la validation et la publication qui peut être assez long. Il faut être très vigilant dans la circulation de l'information et organiser la communication. Le timing doit être réfléchi pour garder la vue d'ensemble sans être trop tardif dans la mise à disposition des zones actualisées.
- L'éventuelle suppression de zones doit tenir compte des possibilités de reconstitution des milieux (ex : disparition d'espèces / d'habitats d'espèces). La prise en compte de l'artificialisation est à examiner au regard des propositions méthodologiques nationales mais également de l'effet « coup d'éponge » éventuel (faut-il enregistrer/cautionner le processus d'urbanisation du littoral ?).
- l'accès à la connaissance est-il suffisant : dans l'absolu, dans les propriétés privées, dans les bases de données qui ne communiquent pas avec Silene ?
- La mise en place d'un inventaire dit « en continu ». Les outils sont dorénavant disponibles (application ZNIEFF accessible en ligne). Après cette actualisation générale, il faudra organiser le processus permettant : d'engranger les connaissances nouvelles au fur et à mesure ; de les exploiter département par département à un rythme plus soutenu ; tout en ne déstabilisant pas la valeur de référence de l'inventaire.

La question posée au conseil porte ensuite sur les modalités de validation des résultats. Comment le conseil souhaite-t-il travailler ?

La proposition du secrétariat scientifique est la suivante :

- validation explicite du CSRPN sur les cas d'inscription, de désinscription et de changement de typologie (estimés à 50 zones au total),
- validation des ZNIEFF modifiées sur plus de 10 % de leur surface actuelle (soit environ 80 sur 400 ZNIEFF concernées par un changement de contour),
- les modifications de contours de l'ordre de la correction d'artéfacts de numérisation ou de l'ordre de la mise en cohérence entre la cartographie et la description sans changement de description ne seront pas soumises à validation du CSRPN.

Il est proposé de travailler par département entier. Les premiers départements prêts sont le 13 et le 04 avec :

- pour les cas d'inscription, désinscription et changement de typologie, 9 ZNIEFF dans le 13 et 6 ZNIEFF dans le 04 ;
- pour les cas de modification de contour, une vingtaine de ZNIEFF pour le 13 et une douzaine pour le 04.

Les documents descriptifs sont de longueur variable (2 à 14 pages et 1 à 250 sp). Le secrétariat scientifique préparera des documents comparatifs qui seront examinés lors de séances de travail partagées.

Après débat, le conseil valide la méthodologie générale et confie au GT « Connaissance » la mission d'examiner les propositions d'actualisation telles que formulées par le secrétariat scientifique. Le travail sera organisé par thèmes (suppression ; artificialisation, nouvelles zones, etc.) de façon à dégager une doctrine, et sur la base de documents préparatoires fournis par le CEN. Des experts complémentaires pourront être sollicités pour participer à ces séances de travail. Une synthèse des travaux du groupe sera présentée en séance plénière. La question de l'accessibilité à d'autres sources de connaissance disponibles (notamment Faune-Paca) sera également examinée en GT Connaissance.

Liste référentielle des mollusques

C. Roy informe de la découverte récente de 4 stations de *Vertigo moulinsiana* (sp dite « vulnérable » sur la liste rouge nationale et en annexe II de la DHFF) et questionne le CSRPN sur l'opportunité de l'ajouter aux espèces de mollusques déterminants (liste validée en novembre 2016). Le conseil valide cette proposition.

Avis 2017-5 : le CSRPN approuve la méthodologie d'actualisation des ZNIEFF continentales présentée par le secrétariat scientifique ZNIEFF et délègue au groupe de travail « Connaissance » la mission d'étudier les résultats de l'application de cette méthodologie, à savoir les propositions d'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF continentales (modifications, suppression, création de zones). Une synthèse de ces travaux sera présentée en séance plénière. Le CSRPN valide l'ajout de l'espèce *Vertigo moulinsiana* à la liste des espèces de mollusques déterminants.

3. Les données sensibles du SINP : information sur l'atelier chiroptères

Le sujet est présenté par Julie Delauge du CEN PACA, dans sa fonction d'administrateur de données faune de Silene et en charge de l'animation des adhérents.

Le système d'information sur la nature et les paysages s'appuie sur un principe général de diffusion de la donnée, mais il prévoit la possibilité de dégrader la précision de diffusion de certaines données au motif d'un risque de mise en danger de l'espèce. C'est ce que l'on appelle la « donnée sensible ». Le concept est cadré par une note méthodologique du MNHN (2014). Le groupe « connaissance » a validé l'étude de l'application de ce concept au groupe des chiroptères et défini les modalités de travail.

Une rencontre des chiroptérologues régionaux s'est tenue le 21/03/17 (15 participants et contributions écrites mais absence du GCP). Gilles Cheylan représentait le CSRPN.

Les échanges ont permis de préciser les enjeux et mieux cerner les données potentiellement sensibles (gîtes majeurs de reproduction, de transit et d'hibernation) avec deux niveaux de diffusion (sensibilité moyenne et sensibilité majeure).

La liste des gîtes de sensibilité majeure est à compléter ainsi que la réflexion sur l'organisation de l'accompagnement de la diffusion. Une contribution écrite du GCP est attendue. Des ateliers de travail supplémentaires seront organisés en tant que de besoin. La proposition finale sera soumise à la validation du conseil.

Les échanges portent sur :

- les conditions de mise à disposition des données aux aménageurs

- la prise en compte de situations diverses : gîtes en propriétés privées, gîtes non utilisés, sites non gérés

Le SINP a pour objet de faciliter le partage de la connaissance au service de la conservation. Les échanges et mises au point nécessaires sont aussi l'occasion de faire émerger des dynamiques entre les acteurs et des programmes de conservation.

4. L'indice région vivante

Le sujet est présenté par Corinne Dragone de l'ARPE et Thomas Galewski de la Tour du Valat.

Le calcul d'un indice « région vivante » pour la région PACA (IRV) a été initié dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) avec l'appui scientifique et technique de la Tour du Valat. C'est une proposition de déclinaison de l'indice Planète vivante, développé par le WWF. Il analyse l'évolution des populations de vertébrés en région PACA sur la période 2000-2015. La construction de l'indice, la présentation des données utilisées et l'analyse de la fiabilité sont détaillées avant la présentation des résultats.

Le résultat global montre une relative stabilité des populations mais résultant en fait de tendances opposées. Plusieurs analyses spécifiques sont ensuite commentées :

- par statut de protection : tendances opposées ;
- pour les espèces des directives « oiseaux » et « habitats » : tendances opposées ;
- sur les zones humides et plans d'eau : augmentation ;
- pour les milieux agricoles cultivés : fort déclin ;
- pour les salins et lagunes cotières : déclin ;
- par secteurs géographiques : stabilité pour le littoral ; déclin pour l'arrière-pays ; augmentation pour alpes et pré-alpes.

Enfin plusieurs analyses n'ont pas permis d'identifier de tendances claires : milieux ouverts, milieux bâtis, milieux forestiers, cours d'eau. Le milieu marin n'a pas pu être traité faute de données suffisantes.

En conclusion on peut dire que l'exercice de déclinaison de l'indice mondial est satisfaisant mais qu'il faut être prudent dans l'exploitation des résultats. On ne peut dégager que des tendances macro. Le message sur les espèces protégées est très positif : les actions de conservation menées directement en faveur des espèces ou d'habitats spécifiques permettent l'augmentation des populations concernées. En revanche, la biodiversité « ordinaire » est en déclin, conséquence de la dégradation continue des habitats considérés comme moins prioritaires

Les échanges portent sur :

- **des commentaires sur les résultats, les choix méthodologiques et les biais :** Comment expliquer que le milieu alpin présente une tendance favorable alors les espèces y sont particulièrement sensibles au réchauffement climatique ? Les résultats et les possibilités d'analyse dépendent avant tout des données disponibles. Il y a un très fort poids de la Camargue qui peut biaiser les résultats sur la zone littorale par exemple. De même, on peut estimer qu'il y a une sur-représentation des espaces protégés. Il y a également un mélange de suivis agglomérés et de données de suivis spécifiques. La distinction entre les milieux implique un tri sur les espèces strictement inféodées ce qui n'est pas toujours facile. Il faudrait disposer de données plus complètes et mieux réparties sur le territoire. Il est intéressant de mobiliser les naturalistes et les espaces protégés pour réunir le maximum de données.
- **l'utilité de l'indice et sa mise à jour :** La démarche est intéressante car transversale. Il faudrait prévoir une actualisation à 5 ans intégrant des données supplémentaires. A partir de quand peut-on dire qu'on a une tendance décelable ? Y a-t-il possibilité de faire de la projection ?
- **la communication des résultats :** Un document de présentation est prévu pour la fin de l'année. Il faut être extrêmement prudent sur les messages diffusés et comment ils

seront compris, repris et utilisés. Il faut bien sélectionner les messages aux résultats fiables (sp protégées v/s espèces « courantes » par exemple).

**La prochaine réunion est prévue le mercredi 13 décembre 2017 à la DREAL
(Marseille – Bd des Dames)**

Le président lève la séance à 13h30.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2017-5

Date : 26/09/2017	Objet : Actualisation des ZNIEFF continentales : méthodologie de validation ; complément du référentiel malacologique	Vote : Favorable
----------------------	---	------------------

Le CSRPN réuni le 26 septembre 2017, a examiné l'avancement de l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF continentales et plus particulièrement l'organisation de la validation des propositions issues du travail en cours. En complément, un ajout sur la liste référentielle des espèces de mollusques est proposé.

Le sujet est présenté par Cédric Roy, secrétariat scientifique du programme ZNIEFF (CEN PACA). Il présente la méthodologie mise en œuvre pour l'actualisation complète des ZNIEFF continentales rendue nécessaire pour permettre :

- une meilleure adéquation avec la méthodologie nationale (fusion de ZNIEFF interdépartementales),
- l'intégration de connaissances nouvelles ou mise en cohérence entre la description et le contour (propositions de correction / modification de contours, inscription de nouvelles zones, désinscription d'une ZNIEFF, changement de typologie),
- la prise en compte de l'artificialisation du territoire.

Cette méthode a été discutée en GT « Connaissance » et validée le 28 février 2017. L'application de la méthode permet d'établir les propositions d'actualisation (modifications, suppression, création de zones, mise en cohérence de la fiche descriptive) qui doivent être examinées par le conseil.

Après échanges sur le fond, la question posée au conseil porte ensuite sur les modalités de validation des résultats. Comment le conseil souhaite-t-il travailler ?

La proposition du secrétariat scientifique est la suivante :

- validation explicite du CSRPN sur les cas d'inscription, de désinscription et de changement de typologie (estimés à 50 zones au total),
- validation des ZNIEFF modifiées sur plus de 10 % de leur surface actuelle (soit environ 80 sur 400 ZNIEFF concernées par un changement de contour),
- les modifications de contours de l'ordre de la correction d'artéfacts de numérisation ou de l'ordre de la mise en cohérence entre la cartographie et la description sans changement de description ne seront pas soumises à validation du CSRPN.

Après débat, le conseil valide la méthodologie générale et confie au GT « Connaissance » la mission d'examiner les propositions d'actualisation telles que formulées par le secrétariat scientifique. Le travail sera organisé par thèmes (suppression ; artificialisation, nouvelles zones, etc.) de façon à dégager une doctrine, et sur la base de documents préparatoires fournis par le CEN.

Liste référentielle des mollusques

C. Roy informe de la découverte récente de 4 stations de *Vertigo moulinsiana* (sp dite « vulnérable » sur la liste rouge nationale et en annexe II de la DHFF) et questionne le CSRPN sur l'opportunité de l'ajouter aux espèces de mollusques déterminants (liste validée en novembre 2016). Le conseil valide cette proposition.

Avis 2017-5 : le CSRPN approuve la méthodologie d'actualisation des ZNIEFF continentales présentée par le secrétariat scientifique ZNIEFF et délègue au groupe de travail « Connaissance » la mission d'étudier les résultats de l'application de cette méthodologie, à savoir les propositions d'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF continentales (modifications, suppression, création de zones). Une synthèse de ces travaux sera présentée en séance plénière. Le CSRPN valide l'ajout de l'espèce *Vertigo moulinsiana* à la liste des espèces de mollusques déterminants.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé